



## TITRE DE TRANSPORT ET VALIDITÉ DES PRIX:

- ▶ Les Conditions générales de vente sont disponibles sur [www.altibus.com](http://www.altibus.com)



## SÉCURITÉ:

- ▶ Les clients doivent veiller à leur propre sécurité. Ils doivent être assis dans un siège et avoir attaché leur ceinture de sécurité sous peine d'amende en cas de contrôle par les forces de l'ordre. Le transporteur décline toute responsabilité en cas de non-respect du port de la ceinture.
- ▶ Il est strictement interdit de se détacher et/ou de se lever pendant toute la durée du trajet.
- ▶ Il est strictement interdit de parler ou de distraire le conducteur pendant toute la durée du trajet.



## ACCES PRIORITAIRE:

- ▶ Priorité dans les cars et aux arrêts aux personnes ayant des difficultés à se déplacer : personnes munies d'une carte d'invalidité, personnes malvoyantes, personnes invalides non munies d'une carte d'invalidité, femmes enceintes, personnes accompagnées d'enfants en bas âge, personnes âgées.
- ▶ Les sièges à l'avant leurs sont réservés.



## PRESTATION:

- ▶ Hors accès prioritaires (voir paragraphe ci-dessus), il n'y a pas de place réservée à bord des cars.
- ▶ La montée et la descente se font exclusivement aux arrêts et stations desservies par la navette.



## RETARDS:

- ▶ Le transporteur ne peut être rendu responsable des retards résultant des encombrements liés à la circulation (trafic, accident non responsable...), aux manifestations, aux intempéries ou en cas de force majeure.
- ▶ Les horaires et temps de trajet sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification sans préavis.



## OBJETS ENCOMBRANTS:

- ▶ Les objets de grand format (skis, vélos) sont admis en soute aux risques et périls du client. Air'py et le transporteur déclinent toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.



## BEBES:

- ▶ Le transporteur ne fournit pas de siège auto. Il est conseillé de se munir d'un siège auto. Dans le cas contraire, la responsabilité du transporteur ne pourra être engagée.



## ANIMAUX:

- ▶ Les animaux domestiques non dangereux de petite taille (moins de 5 kg) sont tolérés à condition d'être transportés dans un pailler fermé gardé sur les genoux.
- ▶ Les animaux dangereux, y compris les chiens de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie, ne sont pas admis à bord.
- ▶ Les chiens-guides des voyageurs non-voyants sont admis à bord.
- ▶ En tout état de cause, les animaux ne doivent pas incommoder les autres clients et/ou constituer une gêne à leur égard et/ou souiller l'autocar d'une quelconque façon. L'animal est sous la responsabilité du client.



## ACCIDENT A BORD DU CAR:

- ▶ Tout accident à bord du car doit être immédiatement signalé au conducteur pour pouvoir être pris en compte par la société.
- ▶ L'intervention des pompiers est obligatoire en cas de blessure corporelle.



## INTERDICTIONS:

- ▶ Dans le car, Il est interdit de : fumer ; entrer dans un état d'ivresse ou de malpropreté ; souiller ou dégrader le matériel ; cracher dans le véhicule ; monter ou descendre du véhicule en dehors des points d'arrêts désignés ; incommoder les autres voyageurs et/ou le conducteur ; actionner ou gêner le système de fermeture ou d'ouverture des portes ; transporter des substances inflammables, dangereuses ou illicites ; vendre ; quêter ; distribuer des tracts et affiches sans autorisation ; emporter de la nourriture et/ou des boissons à bord du véhicule.
- ▶ Les clients transportés sont responsables des dégradations occasionnées par leur fait au véhicule ou aux autres passagers.



## OBJETS PERDUS:

- ▶ Le client est totalement responsable des effets personnels qu'il conserve avec lui à bord du car.
- ▶ Tout objet trouvé à bord du car ou aux arrêts doit être signalé au conducteur. Dans le cadre du plan Vigipirate, tout objet laissé sans surveillance fera l'objet d'une demande d'intervention auprès des forces de l'ordre et pourra être détruit sur le champ.



## LES BAGAGES:

- ▶ Tout bagage en soute doit être identifié par une étiquette mentionnant le nom du client et un numéro de téléphone.
- ▶ Il est fortement déconseillé de mettre des objets de valeur en soute. Dans tous les cas, la société ne peut être tenue pour responsable du vol d'objets de valeur placés en soute (téléphones portables, ordinateurs, tablettes, bijoux, argent...).
- ▶ Le transporteur se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids ou les dimensions sont excessifs, ainsi que ceux qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport.

**Echange bagage:** Tout bagage pris par mégarde par le client est de sa responsabilité. Tous les frais engendrés par cette erreur seront à la charge du client responsable.